



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS
D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE

CHARTRE EUROPÉENNE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES



Avec le soutien de la Commission Européenne



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE

CHARTRE EUROPÉENNE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES



Direction:
Dr. Alain MOREL- ERIT
Coordination:
Luis MORALES



Avec le soutien de la Commission Européenne



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE

Publié par:

ERIT

Chargé de Project:

Dr. Alain MOREL

Rédaction:

Luis MORALES

Avec le concours de:

Commission Européenne DGV

Coordination Editoriel:

Domingos DURAN

Mise en page:

Jorge BARATA

Photo:

Ivo BAPTISTA

Impression:

Abrangráfica - Portugal

Tirage:

500 exemplaires

ISBN: 972-8697-01-5

Depósito Legal n.º 167067 / 01

Ni la Commission Européenne ni aucune personne en son nom sera considérée responsable de l'usage de l'information incluse dans ce document.



INDEX

<i>I - PRÉSENTATION GÉNÈRELE</i>	<i>7</i>
<i>II - POURQUOI UNE CHARTE EUROPÉENNE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES ?</i>	<i>9</i>
<i>A. L'importance De La Réduction Des Risques En Tant Modèle D'intervention En Toxicomanie:</i>	<i>12</i>
<i>B. La valeur d'un modèle fondamentalement pragmatique:</i>	<i>16</i>
<i>III. PROPOSITIONS POUR UNE CHARTE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES</i>	<i>19</i>



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Dès sa fondation en 1992, et d'après les statuts qui la régissent, la fédération ERIT a pour vocation de promouvoir l'échange de connaissances et d'accroître les compétences techniques des professionnels européens qui travaillent dans le domaine des toxicomanies. Regroupant 15 associations nationales de 9 pays européens, l'ERIT est un véritable forum de débat et d'échange d'expériences entre les différents acteurs qui combattent la toxicomanie, destiné à approfondir l'étude et la connaissance de ce phénomène.

L'action de l'ERIT dans ce domaine est assez complexe. En effet, la fédération poursuit ses objectifs statutaires de différentes façons, dont les Conférences européennes (Liège en 1992, Paris en 1996, Boulogne en 1998, Porto en 2000 et probablement Berlin en 2002) qui promeuvent un forum de débats entre des milliers de professionnels et d'agents sociaux engagés dans la lutte contre la toxicomanie, et les Groupes de Travail ERIT. Ces Groupes, dirigés par les membres du Conseil d'Administration de l'ERIT, ont pour but d'étudier les thèmes essentiels et actuels du phénomène de la drogue en Europe. Ceux-ci sont composés d'experts nationaux (pouvant ou non provenir d'associations membres de l'ERIT) et privilégient l'échange d'informations et l'analyse des différentes réalités nationales servant à évaluer les facettes communes du phénomène et, éventuellement, à définir des réponses communes.

Les années d'expérience, l'acquis d'informations et de résultats significatifs de ces Groupes de Travail ont décidé le Conseil d'Administration de l'ERIT à promouvoir la publication de rapports, afin de divulguer la nature du travail réalisé et les lignes directrices qu'il a été possible de définir jusqu'à présent. Outre les conclusions concernant la nature de la toxicomanie et les phénomènes qui lui sont associés, les conclusions et les recommandations figurant dans ces publications reflètent l'état actuel de la réalité, l'évolution et l'expression du phénomène de la drogue en Europe, ainsi que ce qui a été et est réalisé sur le plan des réponses communes à mettre en œuvre.



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE

II. POURQUOI UNE CHARTE EUROPÉENNE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES ?



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE



Au moment où l'Europe est confrontée à des changements importants en ce qui concerne l'usage et l'abus de drogues, il nous paraît important d'appeler l'ensemble de nos Etats à la construction d'une politique globale plus adaptée en matière de toxicomanie.

La Réduction des risques est pour nous un des piliers incontournables de cette nouvelle politique. La Charte européenne pour la Réduction des risques vise à énoncer les principes fondamentaux et fédérateurs de cette pratique afin qu'elle prenne toute sa place dans la définition d'une politique européenne en matière d'abus de substances psychoactives.

En dépassant les contradictions et en renforçant les points de convergence entre professionnels, cette Charte interpelle les pouvoirs politiques et appelle au développement et au renforcement des actions de Réduction des risques dans tous les pays européens.

La genèse:

En 1998, la fédération Européenne des Intervenants en Toxicomanie (ERIT) a réalisé, grâce au soutien de la Commission Européenne, une étude concernant l'évolution des pratiques professionnelles en matière de Réduction des risques en Europe.

Cette étude portant sur sept pays Européens, (Espagne, Portugal, France, Belgique, Allemagne, Italie, Angleterre) a mis en lumière une série d'éléments qui souligne à la fois l'importance de la Réduction des risques en tant que modèle d'intervention dans le champs des toxicomanies et les difficultés des professionnels à développer davantage ce modèle sur le terrain.



Malgré les différences culturelles, économiques et politiques qui existent entre les divers pays, et parfois même entre les régions d'un même pays, il apparaît clairement que les points de convergence entre professionnels sont bien plus nombreux que ce que l'on pourrait croire à première vue. De la même manière, l'analyse transnationale effectuée lors de cette étude montre que certains éléments qui font aujourd'hui obstacle au développement de la Réduction des risques trouvent leur racines dans des situations plus ou moins analogues quel que soit le pays ou la région.

L'initiative d'une charte européenne de la Réduction des risques, énonçant les valeurs et principes fondamentaux de ce modèle est donc apparue aux yeux des professionnels comme la « suite logique » de l'étude faite en 1998.

A. L'IMPORTANCE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES EN TANT MODÈLE D'INTERVENTION EN TOXICOMANIE :

La Réduction des risques en tant que modèle d'intervention en toxicomanie a commencé à se développer en Europe à partir des années 80.

Ce modèle a trouvé un écho positif auprès des professionnels car il se veut fondamentalement pragmatique; la Réduction des risques obéit à une logique qui ne vise pas à intervenir sur les motifs de l'usage de drogues mais plutôt sur les conséquences sanitaires néfastes liées à cet usage.

Si l'apparition du virus du Sida a joué un rôle très important dans le développement de ce modèle, d'autres facteurs y ont aussi contribué.

La dégradation des conditions de vie de l'ensemble de la population européenne sous les effets de ce qu'il est convenu d'appeler « la crise économique des années 80 » et qui a touché



en priorité les populations les plus fragilisées, constitue aussi un élément de poids, antérieur et parallèle à l'épidémie de Sida.

Sous les effets de cette crise structurelle, des carences et des fractures qui ont affecté les liens sociaux jusqu'aux conditions de vie les plus élémentaires ont pesé lourdement sur la situation de nombreux secteurs de la population, dont celui des usagers de drogues les plus en difficultés.

Ces éléments historiques nous permettent aujourd'hui de comprendre pourquoi la Réduction des risques ne peut pas et ne doit pas être cantonnée uniquement à un problème sanitaire.

Si, à la fin des années 80 ou au début des années 90, les actions ont surtout poursuivi l'objectif de réduire l'incidence des infections virales (principalement le V.I.H.) par des campagnes d'information et la distribution de matériel d'injection propre, elles se sont depuis beaucoup diversifiées et s'étendent aujourd'hui à d'autres besoins, débordant le domaine de la santé publique et le seul milieu des usagers des drogues intraveineuses.

Cette évolution qui se fait à un rythme inégal dans les différents pays étudiés semble s'orienter sur trois axes majeurs .

1. Le travail autour de l'injection évolue vers la prise en compte d'autres conduites à risques :

Certes, la distribution de seringues constitue toujours l'un des axes d'action majeure, surtout dans les pays de l'Europe



du Sud où les pratiques d'usage de drogues par injection restent les plus courantes. Mais, partout en Europe, d'autres formes d'usages à risques sont apparues et font l'objet d'autres formes d'action.

Les surconsommations d'alcool et de médicaments, les consommations de produits illicites parallèlement à la prise de traitements de substitution, les usages étendus d'ecstasy, les abus précoces chez des adolescents de cannabis ou de médicaments associés à l'alcool, l'accroissement des usages de cocaïne et de crack, etc., sont autant de problèmes auxquels se trouvent confrontées les équipes de Réduction des risques en Europe.

2. Les actions de Réduction des risques ne se limitent plus seulement au volet sanitaire mais elles tendent de plus en plus vers la prise en charge du volet social :

Il apparaît clairement aujourd'hui que les problèmes d'accès aux soins s'accompagnaient presque toujours de problèmes sociaux qui doivent être pris en compte en même temps et même parfois préalablement à ceux qui touchent au volet sanitaire. La question des droits sociaux est devenue presque partout une question inhérente au travail de Réduction des risques.

Même si les actions à objectif sanitaire restent majoritaires (accès aux seringues propres, aux préservatifs, à des traitements de substitution, à des soins médicaux et hospitaliers...), beaucoup d'équipes des structures bas seuil se dotent de dispositifs, spécifiques ou non, incluant l'hébergement, la réinsertion par le travail, le conseil juridique et administratif, l'accès aux loisirs, etc..



Que ce soit en Espagne, au Portugal, en Belgique, en Allemagne ou en Suisse, bon nombre d'institutions ont été ainsi amenées à développer des dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi, d'accès à la culture, d'accueils et d'accompagnements spécifiques de certaines catégories d'usagers (femmes, femmes avec enfants, gens du voyage, communautés immigrées, etc.).

Les problèmes qu'elles rencontrent sont de trouver des structures suffisamment accessibles et souples pour accueillir des personnes généralement instables et qui n'ont pas cessé leur usage de drogues. Rendre les services sanitaires non spécialisés plus accessibles aux toxicomanes, mais aussi les services sociaux d'assistance plus perméables et mieux adaptés à ce type de population constitue l'un des enjeux actuels pour la Réduction des risques.

3. Le travail effectué par les professionnels de la Réduction des risques ne se fait plus seulement autour du groupe des usagers mais il tend de plus en plus à intégrer la communauté sociale environnante :

Le travail de restauration des liens sociaux et d'adaptation des structures sociales à des populations en grande difficulté amène un bon nombre d'équipes de Réduction des risques à jouer un rôle de médiateur entre les usagers de drogues et l'environnement proche.

C'est en définitive l'ensemble des représentations sociales concernant les usagers de drogues qu'il s'agit de modifier.



Pour les équipes travaillant dans la Réduction des risques il est indispensable d'établir des véritables réseaux de partenariat avec les élus, les services de police, les associations locales, les administrations.

Ce point traduit la difficulté assez générale pour trouver un consensus social sur des équilibres satisfaisants entre les différents axes des politiques en matière de toxicodépendances.

Ces axes que sont la répression du trafic, la Réduction des risques, l'accompagnement thérapeutique et la prévention, lorsqu'ils ne sont pas isolés mais au contraire, intégrés dans une réflexion d'ensemble, aboutissant à une politique globale et adaptée, permettent l'émergence d'une nouvelle logique plus adaptée et plus opérante en matière de toxicomanie. Cette politique globale ne peut se faire sans une volonté politique suffisamment forte de la part des Etats européens.

B. LA VALEUR D'UN MODÈLE FONDAMENTALEMENT PRAGMATIQUE :

Les structures de Réduction des risques constituent un pilier essentiel dans toute politique de lutte contre les toxicodépendances. En effet, pour nous, la valeur essentielle de la Réduction des risques n'est pas seulement d'avoir contribué à la baisse des contaminations infectieuses parmi les usagers de drogues ou à la diminution du nombre de décès par overdoses ou encore à la diminution significative de la petite délinquance parmi ces mêmes usagers.

Pour nous la Réduction des risques permet aussi :

- D'être au plus près des problèmes concrets et des modalités de consommation des populations les plus en danger.



- De faire passer les messages de prévention d'une façon beaucoup plus adaptée et en particulier auprès des groupes les plus réticents. Les résultats sont donc bien meilleurs que ceux obtenus par les canaux habituels.
- La Réduction des risques parvient souvent à faire évoluer positivement des pratiques à haut risque et à jouer parfois un véritable rôle de médiation avec les services sociaux ou sanitaires et avec l'environnement direct des usagers.
- Lors de pratiques innovantes, les équipes de Réduction des risques peuvent parfois s'appuyer sur des usagers eux-mêmes (y compris dans certains cas des dealers) en les associant plus ou moins directement à leur travail.

De plus, et c'est sans doute capital, leur travail contribue ainsi à restaurer la dignité, la responsabilité et les droits élémentaires des personnes et des populations qui s'en trouvaient de plus en plus rejetées.



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS D'INTERVENANTS EN TOXICOMANIE



III. PROPOSITIONS POUR UNE CHARTE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES

PRINCIPES ÉTHIQUES ET BUTS

La Réduction des Risques est un modèle d'intervention en toxicomanie qui cherche à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des usagers de drogues. Ce modèle s'adresse à tous les consommateurs et en particulier à ceux qui ne peuvent ou ne veulent, pour l'instant, arrêter leur consommation. Son but est non seulement de réduire les risques et dommages liés à l'usage de drogues, mais aussi de contribuer au processus de soin de l'individu, d'œuvrer pour les acquisitions des droits civiques et sociaux en favorisant la réinsertion des usagers. Dans ce sens, la Réduction des risques est à la fois une pratique et une politique. Elle fonde son action sur un double précepte : celui du pragmatisme des actions menées sur le terrain et celui du respect des choix de l'utilisateur.

Cependant la Réduction des risques ne prétend pas se « suffire » à elle-même, elle s'inscrit au contraire dans une logique d'ensemble dans une politique globale et adaptée de lutte contre les abus de substances psychoactives et ce, à l'échelle européenne.

1. La Réduction des risques ne se limite pas à l'amélioration des conditions sanitaires d'usage :

La Réduction des risques doit être considérée comme un droit des usagers : le droit à disposer de matériel d'injection propre



lorsque l'arrêt de toute consommation n'est pas envisagée, le droit de bénéficier de l'action d'un professionnel sans forcément se soumettre à une demande préalable d'abstinence, le droit enfin de maintenir un lien social positif même lorsque le comportement d'addiction est considéré comme socialement déviant. Pour nous, la Réduction des risques permet non seulement d'améliorer les conditions sanitaires des usagers mais aussi de créer des espaces de resocialisation qui contribuent à une plus grande reconnaissance de leur citoyenneté.

La Réduction des risques prône aussi une plus grande responsabilisation des usagers en les encourageant par exemple à remettre leur matériel d'injection dans les endroits appropriés, ce qui amène un plus grand respect et une plus grande protection des autres citoyens.

2. Les professionnels de la Réduction des risques sont favorables à une diversité des réponses:

La Réduction des risques doit tendre le plus possible à une individualisation des actions afin de ne pas tomber dans une standardisation des réponses.

C'est l'utilisateur de drogues en tant que sujet qui est l'élément central dans cette démarche. Ce principe conduit les professionnels impliqués dans les actions de Réduction des risques à respecter pleinement les choix des usagers. Toutes les réponses apportées sur le terrain par les professionnels obéissent à un principe de pragmatisme selon lequel seules doivent être poursuivies les actions jugées comme efficaces sur le terrain. Cette recherche d'efficacité explique l'écart observé dans les pratiques entre différents pays et parfois



même entre les régions d'un même pays.
Toute forme de standardisation des réponses serait en contradiction avec la prise en compte des déterminants culturels, économiques, politiques et individuels des usagers.

Il nous paraît donc important de ne pas confondre ce principe de pragmatisme avec une quelconque standardisation des réponses.

3. La Réduction des risques exige un effort permanent d'adaptation au terrain :

Selon les principes de la Réduction des risques, ce sont les professionnels qui doivent s'adapter à la situation réelle de l'utilisateur pour travailler à partir de là où il se trouve. Et ce dans un mouvement de co-construction qui oblige les professionnels à être «en phase » avec l'utilisateur tout en évitant toute forme de jugement sur sa personne et son mode de vie.

Cette absence de jugement, qui ne doit pas être confondue avec une quelconque caution des comportements des usagers, est le corollaire indispensable à un autre postulat, celui de ne pas conditionner l'action des professionnels à une adhésion du sujet à un projet de soins pré-établi.

4. Les incohérences induites par la pénalisation de l'usage sont un frein au développement de la Réduction des risques :

La capacité d'adaptation, de créativité et d'innovation constitue une force pour ce modèle mais elle peut parfois se



retrouver limitée par les incohérences des politiques de santé publique, en particulier dans des pays où le cadre légal privilégie encore la logique répressive sur toute autre logique. Les signataires de cette charte dénoncent les incohérences engendrées par la pénalisation de l'usage et demandent aux pouvoirs publics d'élaborer des cadres légaux adaptés au contexte actuel.

5. L'évaluation comme outil privilégié :

Soucieux de mettre en place des prestations de qualité, les signataires de cette charte s'engagent à mettre en place des dispositifs d'évaluations spécifiques et adaptées, permettant d'évaluer la pertinence des actions ainsi que leur portée sur le terrain.

Ces actions d'évaluation doivent être faits selon des principes adaptés et des normes spécifiques à ce type d'action.

6. L'articulation entre les différentes approches en matière de toxicomanie est une nécessité permanente :

Même si le but à moyen ou long terme de la Réduction des risques n'est pas forcément l'abstention de l'usage de drogues, il faut reconnaître que dans bien de cas ce type d'intervention constitue le premier pas vers un changement des modes de vie de l'usager.

Pour les signataires de cette charte, la Réduction des risques ne prend véritablement toute sa dimension qu'au sein d'une politique globale qui intègre aussi la prévention, les soins, la répression du trafic, etc. .

C'est à l'intérieur de cette politique globale que tous ces



éléments doivent pouvoir s'articuler et se compléter.

Les signataires de cette charte appellent les pouvoirs publics à soutenir les associations et organisations non gouvernementales afin de mettre en place des actions spécifiques en matière de Réduction des risques. Ces actions doivent viser particulièrement les jeunes, le plus souvent peu sensibles aux grandes campagnes d'information.

Il est également indispensable de mener des actions spécifiques afin d'améliorer l'articulation entre les dispositifs de Réduction des risques et ceux de prévention et de traitement.

Nous demandons donc un accroissement des moyens financiers ainsi que la pérennisation des budgets existants pour ce type d'actions.

7. L'action des pairs est un outil indispensable à la pratique de Réduction des risques :

Dans la plupart des pays européens l'intervention d'ex-usagers dans les actions de Réduction des risques est une nécessité. Cependant, un nombre important de ces intervenants travaillent avec un statut précaire, ce qui pose la question de la reconnaissance des savoirs faire et de la transmission des connaissances.

8. La Question du statut des professionnels :

La recherche permanente du seuil d'exigences le plus adapté vis à vis de l'usager implique de la part de professionnels un haut niveau de compétences. Les signataires de cette charte



s'engagent à tout mettre en oeuvre pour faire reconnaître et valoriser les compétences et les techniques spécifiques des professionnels de la Réduction des risques dans leurs différents champs d'application.

Des actions de formation et de qualification doivent être mises en place afin de garantir le meilleur statut possible aux intervenants engagés dans ce type de programmes, qu'ils soient ex-usagers ou pas.

